

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-118 en date du 16 Juin 2021  
Portant délibération modificative à la délibération 2019-236  
Crédit-bail AMBULANCES MAINSAT**

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune Les Mars, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 10/06/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 44	Votants : 50	POUR : 50
Pouvoirs : 7	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 11	Exprimés : 50	

**Présents :** MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MARTIN, GRAVIÈRE, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM. BERTHON à LE CORRE, SCARAMUCCIA à JAMME, SIMONET B à SIMONET V, GALINDO à VERDIER, VIRGOULAY à VENTENAT, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, PAYARD J à SIMON,

**Excusés :** MM. DESCLOUX, JOULOT, PERRIER F, D'HULSTER, BERGER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET, GLOMOT, DUBSAY.

**Secrétaire de séance :** Jacqueline GRAVIÈRE

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Monsieur le Vice-président présente le dossier avec un rappel historique :  
Monsieur Tommy Martin, Ambulancier Diplômé d'Etat possédant plus de 10 ans d'expérience dans la santé et le secours a décidé de créer l'entreprise AMBULANCES MAINSAT.

La Communauté de Communes a été sollicitée par Monsieur MARTIN Tommy dans le cadre du développement économique afin de financer son installation dans l'immeuble sis 11 RUE GRANDE, 23700 MAINSAT dans le cadre d'un crédit-bail. (Ex Immeuble Pays Combraille en Marche).

Cet immeuble appartient à la Communauté de Communes.

La commission « économie » a considéré ce projet comme structurant et innovant pour le territoire et a proposé d'accompagner ce porteur de projet dans le cadre d'un crédit-bail.

Le Conseil Communautaire par délibération n°2019-236 en date du 18 décembre 2019 a autorisé l'établissement de ce crédit-bail d'une durée de 10 ans pour un montant de 376.52 € par mois.

Suite à la crise sanitaire, Monsieur MARTIN a souhaité attendre pour cet engagement Par courrier en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, il confirme la signature de ce crédit-bail mais souhaite modifier la durée à savoir 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210616-2021-118-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2021  
Date de réception en préfecture : 24/06/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Dans ce cadre, il y a lieu de modifier le plan de financement comme suit :

	HT	TTC
<b>Capital, intérêts et frais financiers restant dus</b>		<b>35 195,35 €</b>
MACONNERIE	4 750,00 €	5 700,00 €
PORTE SECTIONNELLE	6 951,20 €	8 341,44 €
ELECTRICITE	337,50 €	405,00 €
TRAVAUX VIDE SANITAIRE ET RENFORTS	1 750,00 €	2 100,00 €
MENUISERIES	536,00 €	643,20 €
DIAGNOSTICS	416,67 €	500,00 €
<b>Montant des travaux</b>	<b>14 741,37 €</b>	<b>17 689,64 €</b>
<b>MONTANT GLOBAL DE L'OPÉRATION</b>		<b>52 884,99 €</b>
RECUPERATION FCTVA (opération non assujettie à TVA) 16.404% du montant TTC		2 901,81 €
FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE 10% de 14 741.17 €		1 474,14 €
<b>MONTANT À FINANCER</b>		<b>48 509,04 €</b>

Au vu du plan de financement ci-dessus, il est donc proposé l'application d'un loyer mensuel de 336.87 €.

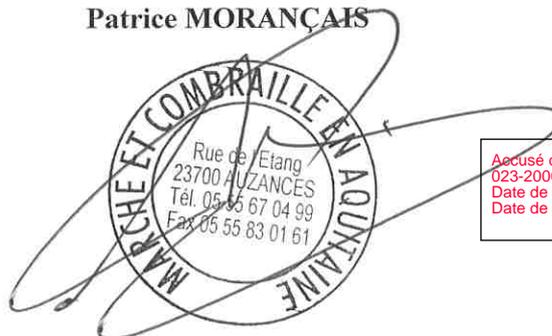
Il est rappelé que cette opération est non assujettie à la TVA.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à la majorité :

- De valider le plan de financement modifié et présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de crédit-bail immobilier entre la Communauté de Communes et Monsieur Tommy MARTIN, représentant la Société « AMBULANCES MAINSAT » pour l'ensemble immobilier situé 11 Rue Grande à MAINSAT,
- De valider la durée du crédit-bail à 12 ans (144 mois) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- De valider le loyer mensuel fixé à 336.87 € ;
- Dit que le prix de cession de l'ensemble immobilier au terme du contrat est fixé à l'euro symbolique ;
- Dit que les frais d'acte inhérents au dossier sont à la charge du Preneur ;
- D'autoriser le Président à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 juin 2021  
Pour copie conforme, le 24 juin 2021

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
**Patrice MORANCAIS**



Aecusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210616-2021-118-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2021  
Date de réception préfecture : 24/06/2021